

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Délibération n° DC2022-113

Date de la convocation : 08/12/2022

Conseillers en exercice : 122

Conseillers présents : 82

Conseillers représentés : 17

Total votants : 99

Le quinze décembre deux mille vingt-deux, le Conseil communautaire, dûment convoqué, s'est réuni au Centre Les Tourelles à Vouziers, sous la Présidence de M. Benoît SINGLIT.

Présents : 001 POTRON Pierre , 002 ETIENNE Philippe , 005 CHANCE Jean-Michel , 006 NANJI Léopold , 010 CORNEILLE Jean-Pierre , 012 RATAUX Frédéric , 013 LALONDE Loïc , 014 GOMEZ Jean-Baptiste , 015 THIERION Vincent , 017 BESTEL Bernard , 019 LABBE José , 021 LAURENT-CHAUVET Pierre , 023 GENTY Jean Charles , 024 DE POUILLY Jean , 025 NIZET Sylvain , 026 LOBIDEL Alain , 028 MEIS Michel , 029 SIGNORET Francis , 031 LALLEMENT Séverine , 033 VAIRY Lionel , 034 CANNAUX Francis , 036 PIERSON Florent , 037 LEFORT Sylvie , 038 SEMBENI Anne , 040 MATHIAS Frédéric , 042 HUSSON POISSON Fanny , 044 POU CET Eric , 045 QUEVAL Guillaume (*depuis 19:26:46*) , 046 SINGLIT Benoît , 048 FOURCART Marie Hélène , 049 ANDREY Danièle , 051 RAGUET Philippe , 052 LELOUP Nathalie , 054 CORNET Loïc , 055 VERNEL Martine , 056 DANNEAUX Dominique , 057 DEMISSY Pierre , 058 RAULET Olivier , 059 LECLERCQ Guy , 060 MANCEAUX Christophe , 062 PIEROT Chantal , 063 AUROUX Emmanuel , 064 MALVAUX André , 065 HARDY Jérôme , 066 OUDIN Denis , 068 HAULIN Bertrand , 070 GROSSELIN Jacques , 073 BOXEBELD Pascal , 075 GUERIN Anne Marie , 077 NAUDIN Muriel , 079 BERTHELEMY Mathieu , 080 LORFEUVRE Gérald , 084 FLEURY Vincent , 086 MACHINET Thierry , 087 SALEZ René , 088 MALVAUX Frédéric , 089 VAN DEN BERGH Charles , 090 PIRAS Caroline , 091 BOUILLON Mathieu (*depuis 19:30:35*) , 092 MOUTON Francis , 093 BOUILLON Daniel , 094 MINET Maxime , 095 RICHELET Jean-Pol , 096 LESOILLE Patrick , 097 AUDEGOND Michaël , 098 BESANCON Tony , 099 LE GALL Jean François , 100 CANIVENQ Roland , 101 DAUPHY Bruno , 102 BAUDART Martine , 105 CARPENTIER Dominique , 107 COLSON Pascal (*depuis 19:30:40*) , 110 DION Valentine , 112 FESTUOT Annie , 113 GODART Olivier , 115 MACHINET Jean Baptiste , 116 LAIES Benoît , 117 LAMPSON Nadège , 118 LEBON Christophe , 120 PAYEN Françoise , 121 RENOLLET Hubert , 122 MAROTEAUX Nathalie ,

Ont donné procuration : 011 PERTUS Xavier (à 037 LEFORT Sylvie) , 020 MARCHERAS Laetitia (à 029 SIGNORET Francis) , 022 DESTENAY Roland (à 026 LOBIDEL Alain) , 032 MANESSE Jean Eric (à 089 VAN DEN BERGH Charles) , 047 BECHARD Isabelle (à 040 MATHIAS Frédéric) , 061 BOUILLEAUX Jean Pol (à 062 PIEROT Chantal) , 069 OUDIN Hubert (à 049 ANDREY Danièle) , 074 DUMANGE Dominique (à 086 MACHINET Thierry) , 076 GAVART Vincent (à 077 NAUDIN Muriel) , 103 BERGERY Marie Claude (à 121 RENOLLET Hubert) , 104 BOLY Francis (à 105 CARPENTIER Dominique) , 106 CORNEVIN Barbara (à 116 LAIES Benoît) , 108 COURVOISIER Frédéric (à 110 DION Valentine) , 109 DESGEORGES Marc (à 117 LAMPSON Nadège) , 111 DUGARD Yann (à 122 MAROTEAUX Nathalie) , 114 HAUDECOEUR Agnès (à 115 MACHINET Jean Baptiste) , 119 LESUEUR Patricia (à 120 PAYEN Françoise) ,

Secrétaire de séance : M. Thierry Machinet

OBJET : DECISON MODIFICATIVE : BUDGET PARC ARGONNE DECOUVERTE

Vu la délibération n° DC2022- du Conseil communautaire du 07/04/2022 adoptant le budget primitif pour 2022 ;

Considérant la nécessité de procéder à une décision modificative pour couvrir les dépenses de fonctionnement du chapitre 012,

.../...

Certifié exécutoire, compte tenu de sa transmission au contrôle de légalité le
et de sa publication ou notification le

21 DEC. 2022

21 DEC. 2022

.../...

Page 2/2 - Délibération DC2022-113

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire DECIDE, avec 87 voix POUR, 7 CONTRE (036 PIERSON Florent , 051 RAGUET Philippe , 066 OUDIN Denis , 074 DUMANGE Dominique (Thierry 086 MACHINET) , 091 BOUILLON Mathieu , 098 BESANCON Tony , 113 GODART Olivier) et 5 ABSTENTIONS (015 THIERION Vincent , 017 BESTEL Bernard , 056 DANNEAUX Dominique , 090 PIRAS Caroline , 107 COLSON Pascal)

- D'APPROUVER la décision modificative du budget Parc Argonne Découverte comme suit :

Dépenses de fonctionnement :

Chapitre 012, article 64111, Rémunération principale : 800 €

Chapitre 012, article 64131, Rémunération : 5 000 €

Chapitre 012, article 6451, Cotisation à l'URSSAF : 1 500 €

Chapitre 012, article 6453, Cotisations aux caisses de retraites : 2 700 €

Soit un total de 10 000 €

Chapitre 011, article 6231, Annonces et insertions : - 10 000 €

- DE CHARGER le Président ou son représentant de signer tous les actes à intervenir.

Pour copie conforme,

Le Président,

Benoit SINGLIT

